CARMF
Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France

Référence à rappeler :
SERVICE EXO/CRA
Fax : 01 53 81 84 64
E-mail : reductions.cotis@carmf.fr

NOM :
DEPARTEMENT :
MEDECIN COTISANT N°:
MEDECIN ALLOCATAIRE N°:

DEMANDE DE RÉDUCTION DE MAJORATIONS DE RETARD (*) POUR INSUFFISANCE D'ACOMPTE À LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE DE LA CARMF

ANNÉE(S) :

Âge : Nombre d'enfants à charge :

MOTIFS (**) :

ANNÉE(S)	REVENU MÉDICAL LIBÉRAL		REVENUS DE GÉRANT	
	BRUT	NET	BRUT	NET

Joindre avis d'impôt sur le revenu des années concernées.

Fait le : Signature

(*) La requête n'est recevable qu'après règlement de la totalité des cotisations ayant donné lieu à l'application des majorations.

(**) L'Article 21 des Statuts Généraux prévoit que la Commission de Recours Amiable étudie les demandes de réduction des majorations de retard en cas de bonne foi ou de force majeure justifiées.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant en vous adressant à la division Cotisants de la CARMF.